



## INFORMATION REGLEMENTEE

Le 5 janvier 2023

### **Bilan semestriel du contrat de liquidité MERSEN contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MERSEN à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 30 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

38 975 titres MERSEN  
1 257 823 €

Au cours du 2e semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 99 010 titres, pour un montant de 3 152 683 € (1 274 transactions).  
A la vente, 1 034 447 titres, pour un montant de 3 409 267 € (1 279 transactions).

Il est rappelé que :

1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

39 537 titres MERSEN  
1 119 536 €

2- Au cours du 1e semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 120 413 titres, pour un montant de 3 919 888 € (1 672 transactions).  
A la vente, 110 132 titres, pour un montant de 3 617 175 € (1 521 transactions).

3- Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN  
1 157 951 €

4- Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

45 659 titres MERSEN  
693 152 €